

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 27 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE **membres titulaires et membre suppléant** Chantal MENIGOT.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Robert NATALE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Josette BESSE à Cédric PERRIN, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Claude BRUCKERT à Christian RAYOT, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Robert NATALE à André HELLE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 15 juin	Le 15 juin	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean-Claude BOUROUH est désigné.

2017-05-08 Budget du Service Assainissement Collectif CCST – Décision Modificative n°1 *Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

Il est proposé une décision modificative budgétaire dans le cadre du budget 2017 du service Assainissement.

Les crédits sont insuffisants pour les comptes d'amortissement, en fonctionnement et en investissement. Il est nécessaire d'inscrire 61 000 euros en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et 36 000 euros en dépenses d'investissement (chapitre 040). En parallèle, ces montants sont inscrits en recettes d'investissement (chapitre 040 : 61 000 euros) et en recettes de fonctionnement (chapitre 042 : 36 000 euros).

Afin d'équilibrer le budget entre section de fonctionnement et d'investissement, il est nécessaire de réduire la dépense au chapitre 023 concernant le virement à la section d'investissement de 25 000 euros, et parallèlement réduire la recette au chapitre 021 du même montant.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	de Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-042	0	61000,00 €	0	0
R-042	0	0	0	36000,00 €
D-023	25000,00 €	0	0	0
Investissement				
D-040	0	36000,00 €	0	0
R-040	0	0	0	61000,00 €
R-021	0	0	25000,00 €	0
TOTAL GENERAL	72 000 €		72 000 €	

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Assainissement Collectif (61303)	DM n°1 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Augmentation de crédit - Amortissements

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-5911 : Dotations aux amort. des Immos Incorporelles et corporelles	0,00 €	61 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent* d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	61 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	25 000,00 €	61 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €
D-139111 : Agence de l'eau	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28089 : Autres Immobilisations Incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 000,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	61 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	36 000,00 €	25 000,00 €	61 000,00 €
Total Général		72 000,00 €		72 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 35 voix pour et 1 abstention des membres présents décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 du budget 2017 ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

Besser
Levraut

ID : 090-249000241-20170627-2017_05_08-BF

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

04 JUL. 2017

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

